

Règlement particulier

1. Organisateur	MOTO FOYER RURAL DE FAULX Représenté par Daniel ABBE Tél : Mobile : 079 639 49 17
2. Date et lieu	Samedi 29 et Dimanche 30 mars 2025 à Faulx
3. Inscription et délai	Avant le 3 mars 2025 • Sur le site racemanager
4. Finance d'inscription	CHF 320.- pour toutes les catégories Paiement : Directement sur le site racemanager ATTENTION : une caution 150 EUR sera demandée pour le transpondeur
5. Règlement	L'enduro se déroule selon les règlements FMS (www.swissmoto.org), FFM (www.ffmoto.org) et du règlement particulier. Tout participant prenant part cette épreuve reconnaît avoir pris connaissance des règlements, s'engage à en respecter tous les points et s'engage aussi à l'issue de la course et en cas d'accident à ne tenter aucune action en justice à l'encontre des organisateurs. Chaque pilote participe à ses propres risques et reste responsable des dommages qu'il occasionne. Pneu FIM avant et arrière obligatoire. Niveau sonore des machines : 109 Décibels (Norme FFM 2024)
6. Equipements	Casque selon ECE 22-05 ou ECE 22-06 / Protection pectorale selon EN 14021 ou EN1621-3 / dorsale selon EN1621-2 / Gilet intégral : pectorale selon EN 14021 ou 1621-3 et dorsale1621-2.
7. Catégories	Inter Championnat suisse 1 tour National Championnat suisse 1 tour Senior Championnat suisse 1 tour Vétéran Championnat suisse 1 tour
8. Licences à la journée	Oui inscription et paiement sur racemanager Obligatoire - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motorisé en compétition daté de moins d'un an avec le cachet du médecin et sa signature
9. Parcours	Samedi et Dimanche 1 boucle d'env. 160 km avec 5 contrôles horaires par jour
10. Spéciales	SP par tour de type banderolée : 11 SP par tour de type en ligne : - SP par tour de type extrême : 1
11. Horaires	Contrôle adm. & tech. : Vendredi 28 mars de 14h30 à 18h00 Lieux : Faulx Départ premiers coureurs Samedi 29 et Dimanche 30 mars à 08h00 Remise des prix Dimanche 30 mars vers 18h30 (seulement pour la Val de Lorraine)
12. Parc fermé	OUI, avec cadenas sur les motos et tapis environnemental obligatoire
13. Numéros de départ	Ils seront fournis par l'organisateur et donné lors du contrôle administratif
14. Officiels	Directeur de course : N. THIVET Contrôle administratif : D. ABBE Contrôle technique : P. PAQUIN Chronométrage : P. ISABEY - FFM
	Ce règlement est approuvé le 10 février 2025 par le commissaire sportif FMS.  Daniel Abbé